Michel Dakar
9, Route de Barre-y-va
Villequier
76490 Rives-en-Seine
Tél : 02 32 70 82 35
michel.dakar@laposte.net
Dossier : 2001294

Villequier, le 24 juin 2020,

Cour administrative d'appel de Nancy
Mme la Présidente Françoise Sichler-Ghestin
6, rue du Haut Bourgeois
CS 50015
54035 Nancy Cedex

Madame la Présidente,

Le Conseil d'État vient de vous adresser le dossier référencé en en-tête.

Cette procédure a été entachée dès son origine (début 2018) de faux en écritures publiques commis par des dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions (article 441-4 du code pénal), cela de façon solidaire par :

- deux élus territoriaux Mr Bastien Coriton, maire de Rives-en-Seine (76) et Conseiller départemental, ex-député, Mr Jean-Claude Weiss, président de l'Agglo Caux Seine (76),

- deux fonctionnaires territoriaux, Mme Miranda Teodoro, à l'époque directrice générale des services de la mairie de Rives-en-Seine, actuellement maire d'Arelaune-sur-Seine (76), Mr Mickael Lust, juriste à l'Agglo Caux Seine,

- et l'expert judiciaire Mr Patrick Cureau, dont le bureau est à Hérouville-Saint-Clair (14).

Les faux ont été constitutifs du dossier de procédure administrative déposé au Tribunal administratif de Rouen.

Le Tribunal administratif de Rouen, quoique entièrement informé par moi-même de ces faux qui étaient en sa possession n'a pas porté plainte alors que ces faux étaient réalisés dans le but de le tromper. Il en a été de même pour le Tribunal administratif de Caen, devant lequel la suite de ce dossier a été portée, la Cour administrative d'appel de Douai et le Conseil d'État. Reste en suspend l'attitude de la Cour administrative d'appel de Nantes.

Je vous annonce formellement ma décision de saisir la Cour européenne des droits de l'homme au cas où votre juridiction se positionnerait de même.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

M. MICHEL

MICHEL DAKAR
9- Route de barre y va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE
02 32 70 82 35

LRAR n° 1A 177 333 1866 1
Publication :
http://aredam.net/demande-decision-sur-fausses-ecritures-caa-nancy-24-6-2020.pdf

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

Chemin :

Code pénal
- Partie législative
  - Livre IV : Des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique
    - Titre IV : Des atteintes à la confiance publique
      - Chapitre Ier : Des faux

Article 441-4

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Le faux commis dans une écriture publique ou authentique ou dans un enregistrement ordonné par l'autorité publique est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

L'usage du faux mentionné à l'alinéa qui précède est puni des mêmes peines.

Les peines sont portées à quinze ans de réclusion criminelle et à 225 000 euros d'amende lorsque le faux ou l'usage de faux est commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions ou de sa mission.

Liens relatifs à cet article

Cité par:
- Ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 - art. L5223-1, v. init.
- LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 161, v. init.
- Code civil - art. 46 (V)
- Code des transports - art. L5223-1 (V)
- Code disciplinaire et pénal de la marine marchande - art. 44 (V)
- Code général des impôts, CGI. - art. 1839 (V)

Codifié par:
- Loi 92-686 1992-07-22

Destinataire

Cour Administrative d'appel
de Nancy - Mme le Présidente
6 rue du Haut Bourgeois
CS 50015
54035 NANCY CEDEX

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- **Par SMS** : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- **Sur Internet** : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone** :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

76490 CAUDEBEC EN CAUX BP

DEP Date : 14H43 Prix : CRBT :

LE 25/06/20 5.45EUR R1

Niveau de garantie : 16 € ☒ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 177 333 1866 1

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Michel DAKAR
9, Route de Barre-y-va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE

SGR2 \ V23 \ PTC 6A - 2016026310020 - 07/19

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne,** consultez www.laposte.fr

eco logic Neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT